



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.04.04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le quatre juillet à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Isabelle DESMALES ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Muriel FINE

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

**Muriel FINE a été élu secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet :** Autorisation d'utilisation d'une parcelle communale cadastrée D 409 au lieu-dit GRANDE COTE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de son programme de développement des installations existantes pour adapter son domaine skiable aux attentes de la clientèle, le gestionnaire du domaine skiable, SCV Domaine Skiable, souhaite construire une nouvelle cabane technique pour le télésiège de Méa, au lieu-dit Grande Côte.

**Vu** les objectifs de développement de la station de Serre-Chevalier,

**Considérant** que l'ancien local technique de commande des télésièges de MEA est devenu obsolète et qu'il convient de le démonter et de réaliser une nouvelle construction en structure et ossature bois, posée sur un socle maçonné d'une superficie de 19,72 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** qu'il convient d'autoriser le gestionnaire du domaine skiable, SCV Domaine Skiable à réaliser ces travaux sur une parcelle communale ;

**AR Prefecture**

005-210501615-20240704-240404-DE  
Reçu le 07/07/2024

~~Considérant que la parcelle communale~~ concernée par ces travaux est la suivante : D 409 d'une superficie de 3340 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Grande Côte ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

- **AUTORISE** SCV Domaine Skiable à réaliser les travaux susvisés sur la parcelle communale précitée ;
- **AUTORISE** SCV Domaine skiable à déposer l'autorisation d'urbanisme s'y rapportant ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à l'Urbanisme, la Forêt et à l'Agriculture à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 4 juillet 2024.

Le Maire

Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

Muriel FINE